

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2025.10.04

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
4 septembre 2025

Nombre en exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Nombre d'excusés : **2**

Nombres non excusés : **3**

Nombre de votants : **11**

Objet :

**Au fil des pages
convention**

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} octobre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Sylvie **Sohier**, Françoise **Soulaire**, Arnauld **Voisin**

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre **Boucher (pouvoir à Mme Sylvie Sohler)**, Mme Marjolaine **Haffner**

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Le Réseau Au fil des pages a été créé en 2010 dans le but de mettre en place une coopération des médiathèques et points lecture des communes adhérentes afin de renforcer le développement de la lecture public. Cette coopération a pour objectif de bénéficier les habitants des communes adhérentes de services supplémentaires et complémentaires.

Dans le cadre de la reprise de la gestion du réseau par la Commune de Jouars-Pontchartrain, la convention a été modifiée, tant pour prendre en compte ce changement que pour mettre à jour certains éléments ou reformuler pour mieux correspondre à la situation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Commission Finances du 17 juin 2025 ;

Vu le Comité de pilotage du Réseau Au fil des pages en date du 24 juin 2025 ;

Vu la Commission Culture du 2 juillet 2025 ;

Considérant la reprise de la gestion administrative par la Commune de Jouars-Pontchartrain ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention du Réseau Au fil des pages ;

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

ADOPTÉ la nouvelle convention du Réseau Au fil des pages, telle qu'annexée à la présente délibération.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 2 octobre 2025**

**Le Maire,
Françoise Chancel**

**Publiée par affichage en Mairie
Reçue à la Préfecture le 2 octobre 2025**

